



Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

A la suite d'une convocation du mercredi 17 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mardi 23 juin 2026 à 17h sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Bernard BORDÉ, Mireille CINQUALBRE, Bernard CLAVE, Roselyne DA SOLLER, Cyrille DALSTEIN, Éric FEDERSPIEL, Guy FENRICH, Freddy LITTY, Christiane MULLER, Laurent MULLER, Christiane HECKEL, Jean-Claude HEHN, Etienne HOFFERT, Orhan KARA, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Jacky RIEGER, Barbara SCHICKNER, Dominique SCHOULLER, Océane SIMON, Laurent SLAVIK, Gérard THIEL, Pierre THIL, Bernard TREUVELOT, Emmanuel VATRIN, Marc ZINGRAFF.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Daniel CLEMENT est représenté par Pascal TARILLON, Germain DERUDDER est représenté par Gaetano CIGNA, Ginette MAGRAS est représentée par Aurore SCHUTZ, Christophe MULLER est représenté par Didier BLAISE.

✓ Excusés ayant donné procuration : 2

Messieurs. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Claude BARBIAN a donné procuration à Éric FEDERSPIEL.

✓ Excusé : 22

Mesdames, Messieurs Jean-François AMMER, Suzanne BUSDON, Alexandre CASSARO, Salvatore COSCARELLA, Salvatore FIORETTO, Roland GLODEN, Marie-France GUERRIERO, Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Laurent MENIERE, Kevin PFEFFER, Jean-Marc HOELLINGER, Constant KIEFFER, Sylvia PIESTA, Pascal ROETSCH, Philippe SCHUTZ, Serge STEBLER, Sébastien THISSE, Jean-Paul TINNES, Jean-Marc WAGNER, Gabriel WEBER, Romuald YAHIAOUI, Christian ZWIEBEL.

### 13. MARCHES PUBLICS

**OBJET : MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS (ESSENCE ET GASOIL) PAR CARTES ACCREDITIVES POUR LES VEHICULES DU SYDEME**

Un appel d'offres ouvert en procédure formalisée, référencé « MP CARBURANTS – SYDEME – 2512001 », a été lancé le 2 décembre 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 12 janvier 2026.

Ce marché était conclu sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaire à bons de commande, les achats étant réalisés au moyen de cartes accréditives tenant lieu de bons de commande.

À l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 19 janvier 2026, a retenu la société Integrated Solutions SAS, seule entreprise ayant remis une offre. Cette décision a été validée par le Comité syndical lors de sa séance du 2 février 2026.

Toutefois, le marché n'ayant pas encore été notifié, les vérifications réglementaires relatives aux documents administratifs, fiscaux et sociaux du candidat ont été poursuivies. Ces contrôles, complétés par l'examen d'éléments relatifs à la capacité de l'entreprise à exécuter le marché dans les conditions prévues, n'ont pas permis de réunir l'ensemble des garanties attendues.

Dans ces conditions, et conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le Président du SYDEME a décidé de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général.

Dès lors, aucune offre ne pouvant être retenue à l'issue de cette consultation, celle-ci est regardée comme infructueuse.

En application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique, il a donc été décidé de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, sans modification substantielle des conditions initiales du marché.

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants (essence et gasoil) au moyen de cartes accréditives destinées aux véhicules du SYDEME, afin de garantir l'approvisionnement du parc automobile auprès d'un opérateur disposant d'un réseau de distribution reconnu.

Le marché est conclu pour une durée de quarante-huit (48) mois. Son démarrage est prévu à compter du 1er juillet 2026.

Dans le cadre de cette procédure négociée, plusieurs opérateurs économiques susceptibles de répondre au besoin du SYDEME ont été consultés.

À l'issue des échanges, la société DKV Mobility France a remis une offre répondant aux exigences du marché, présentant notamment les conditions suivantes :

- Carte DKV Card : abonnement mensuel unitaire de 1,00 € HT ;
- Carte DKV Card + Charge : abonnement mensuel unitaire de 4,99 € HT ;
- Carburants (gasoil et essence) :
  - prix affiché à la pompe lors de l'achat, à l'exception des réseaux TotalEnergies (Total et Access), Shell, Esso (hors Esso Express) et IDS, pour lesquels un prix barème est appliqué ;
- Frais de gestion sur les achats de carburants :
  - 1 % HT du montant TTC des achats réalisés en France ;
  - 2,49 % HT du montant TTC des achats réalisés en Allemagne, Belgique, Espagne et Luxembourg ;
  - 2,99 % HT du montant TTC des achats réalisés dans les autres pays ;
- Aucun frais de gestion sur les recharges électriques ;

- Aucun frais de fabrication, d'envoi, de remplacement, de mise en op. cartes ;
- Frais de gestion de 4,5 % HT du montant TTC pour les achats en boutique et les prestations de lavage.

La valeur totale estimative du marché est fixée à 950 000 € HT sur sa durée maximale de quarante-huit mois.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2026, a pris connaissance du projet de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable et de l'offre remise par la société DKV Mobility France.

Après examen des pièces du dossier, la Commission a émis un avis favorable à la signature du marché avec cette société.

Après avoir entendu l'exposé de Gilles BIGNON, Président,

Le Comité syndical délibère par :

33 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

#### Et décide

- De prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres du 16 juin 2026 ;
- D'approuver l'attribution du marché de fourniture de carburants par cartes accréditives à la société DKV Mobility France ;
- D'autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à son exécution, les crédits étant inscrits au budget.

#### La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2026

Le Président,  
Gilles BIGNON



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération,  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

10 JUL. 2026